

**FEDERATION DES PECHEURS ET FOURNISSEURS DU POISSON AU
BURUNDI, FFPB**



RAPPORT SUCCINCT ANNUEL, EDITION 2017

PARTIE I. ADRESSES

1.1. Adresse physique: Rumonge, Q. Kanyenkoko, Avenue du port Banda, en face de l'OBR, N° 58.

1.2. Contacts téléphoniques : (+257) 79 913 918/ 69 258 886

1.3. Email : fpfb@yahoo.fr

PARTIE II. BILAN DETAILLE DES ACTIVITES REALISEES DURANT L'ANNEE 2017

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	4
1.1. Brève présentation de la Fédération des pêcheurs FFPFB	4
1.1.1. Notre vision	4
1.1.2. Notre Mission	4
1.1.3. Partenaires de la fédération des pêcheurs FFPFB.....	5
II. ACTIVITES REALISEES DURANT L'ANNEE 2017.....	6
2.1. DANS LE VOLET SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHEES.....	6
2.1.1. La lutte contre la pêche illicite (la lutte contre les engins illégaux de pêche)	6
2.1.2. La Protection et surveillance des zones de frayères.....	7
2.1.3. Respect de l'arrêt obligatoire de pêche	8
2.1.4. La lutte contre le banditisme sur le lac Tanganyika	8
2.1.5. Rentabilisation des infrastructures mises à la disposition des pêcheurs	9
2.1.6. Rentabilisation du centre pilote de Mvugo.....	11
2.1.7. Rentabilisation des étangs piscicoles de Mubone	12
2.1.8. Cogestion des ressources halieutiques	13
2. 2. HYGIENE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES LACS	13
2.3. SANTE SEXUELLE ET LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA EN MILIEU DE PECHE.....	14
2.4. RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS	15
2.5. FORMATION, SENSIBILISATION ET PLAIDOYER EN FAVEUR DES PECHEURSErreur ! Signet non défini.	
2.5.1. Vulgarisation de la nouvelle loi régissant la pêche et l'aquaculture au Burundi	16
2.5.2. Sensibilisation sur l'épargne et crédit	16
2.5.3. Formation et organisation des groupements d'épargne et crédit mutuelle	17
2.5.4. Ateliers de formation sur le plaidoyer et le marketing	17
2.5.5. Plaidoyer sur la licence de pêche	17
2.5.6. Réflexion sur l'amélioration des conditions de travail et des vies des pêcheurs	18
2.5.7. Inauguration du bureau du comité de pêche de Nyagatanga.....	19
2.5.8. La mise en place des comités des pêcheurs dans lacs du Nord.....	19
III. CONTRAINTES.....	22
IV. PERSPECTIVES D'AVENIR ET INTERVENTIONS PROPOSEES	22

I. INTRODUCTION

Le Présent rapport correspond aux activités de la fédération des pêcheurs et fournisseurs du poisson au Burundi (FPFPB) durant la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. L'année 2017 fut riche en activités pour la FPFPB et ses comités des pêcheurs œuvrant sur les 18 sites de débarquement sur le littorale du lac Tanganyika ainsi que ceux des lacs du Nord dans le but de promouvoir une pêche responsable et durable.

1.1. Brève présentation de la Fédération des pêcheurs FPFPB

La FPFPB est une Fédération sans but lucratif agréée par l'ordonnance Ministérielle N° 530/754 du 2/08/2006, regroupant à son sein 17253 pêcheurs représentés dans des communautés des pêches dont 33 comités des pêcheurs et 22 associations des mareyeuses, transformateurs et vendeurs du poisson. Les représentants de ces comités, coopératives et associations font ensemble 1262 personnes dont 731 hommes et 531 femmes.

1.1.1. Notre vision

Promouvoir une pêche responsable et durable capable de produire du poisson pour la génération présente et future

1.1.2. Notre Mission

La fédération des pêcheurs FPFPB existe depuis 2005 avec 4 missions notamment :

1. Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches
2. Hygiène et protection de l'environnement
3. Encadrement des pêcheurs par la vulgarisation des textes et Lois réglementant la pêche au Burundi, et la Résolution pacifique des conflits en milieu de pêche ; et
4. La santé de reproduction, la lutte contre le VIH/SIDA et les ISTs dans les communautés des pêcheurs

Aujourd'hui il existe 17 sites de débarquement sur le littorale du lac Tanganyika; et 16 comités des pêcheurs œuvrant leurs activités dans les lacs du Nord (Kirundo et Muyinga) ; et sur chaque site un comité chargé de la gestion des pêches a été mise en place. Ces comités des pêcheurs travaillent selon le plan élaboré ensemble avec la fédération des pêcheurs FPFPB, et le rapport de leurs activités est donné chaque mois dans la fédération, qui le transmet directement dans la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture (DEPA).

Les parties suivantes de ce Rapport reviennent sur les activités ci-haut citées mais d'une manière détaillée. Elles montrent les prévisions, donnent les indicateurs atteints, expliquent les écarts et relèvent les défis rencontrés au cours de l'année, mentionnent les leçons apprises et exposent les perspectives de 2018.

1.1.3. Partenaires de la fédération

La fédération travaille en étroite collaboration avec ses différents partenaires dont:

1. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage via la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture au Burundi (DEPA)
2. ALT : Autorité du Lac Tanganyika
3. Administration locale, la marine et la police Burundaise
4. Région Pays de la Loire
5. Association Essentiel
6. AEB: Association des Employeurs du Burundi
7. Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi via chambre d'agri-business
8. ABO : Association Burundaise pour la protection de la nature:
9. SWAA-BURUNDI
10. ACCORD-BURUNDI
11. WFF : Forum Mondiale des pêcheurs et travailleurs de la pêche
12. Ainsi que la SPARK-BURUNDI

II. ACTIVITES REALISEES DURANT L'ANNEE 2017

2.1. DANS LE VOLET SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHEES

Les activités réalisées dans ce volet ont porté essentiellement :

2.1.1. La lutte contre la pêche illicite (la lutte contre les engins illégaux de pêche)

Durant l'année 2017, les comités des pêcheurs sur les différents ports de pêche ont saisis et détruits plus de 5955 engins illégaux de pêche dont 153 sennes de plages, 79 filets maillants encerclant, 461 filets maillants mono filament (Kamusipi) et 5262 moustiquaires. Il est à noter que 5357 constitués des seines de plage moustiquaires et 480 kg de FMM ont été saisis dans les lacs du Nord (Rweru et Cohoha).



Photo : Filets illégaux de pêche saisis par les comités des pêcheurs en collaboration avec les Forces de l'ordre dans les lacs du Nord



Photo : Destructions des engins illégaux de pêche saisis a la plage Nzove en commune de Giteranyi au lac Rweru

Vous saurez que la plus grande partie des engins illégaux détruits ont été saisis dans la commune de Busoni. Il est à noter aussi que depuis le lancement de la campagne de la lutte contre les engins illicites en date du 21 décembre 2011, le nombre des engins saisis et détruits sont au nombre de 12983 au total. La surveillance se fait en 2 temps : celle de routine exercée quotidiennement par les comités des plages chaque fois que de besoin avec des embarcations mises à leurs dispositions par la DEPA, et l'autre qui est d'une grande envergure (Rafles) est exécutée par les comités des pêcheurs avec appui de la Direction des Eaux, de la pêche et de l'aquaculture qui disponibilise la vedette. Toutefois les activités sont menées en synergie entre les pêcheurs, l'Administration, la marine et la police dans la cogestion (Gestion collaborative).

2.1.2. La Protection et surveillance des zones de frayères

Des patrouilles de surveillance des zones de reproduction ont été menées par les membres des comités des pêcheurs afin de préserver les zones protégées identifiées pour la reproduction des poissons.



Photo : Les membres des comités des pêcheurs de Nzove commune Giteranyi en collaboration avec la marine Burundaise dans une surveillance des pêches

Vous saurez que ces zones de reproduction constituent le cible des utilisateurs des matériels illégaux ; et que cette pêche illicite a des conséquences néfastes sur le stock du poisson du lac car les recherches ont démontré que 1 kg d'alevins aurai donne 1000 kg à l'âge mature.



Photo : Les alvins des poissons attrapés par membres des comités des pêcheurs de Giteranyi



Malfaiteurs attrapés avec un saut d'alevins Umugara au port de pêche de Karonda

2.1.3. Respect de l'arrêt obligatoire de pêche

Un calendrier de pêche élaboré par les experts en pêche de la DEPA en collaboration avec les pêcheurs a été bien respecté ; les périodes d'arrêt obligatoire de pêche ont été observées scrupuleusement.

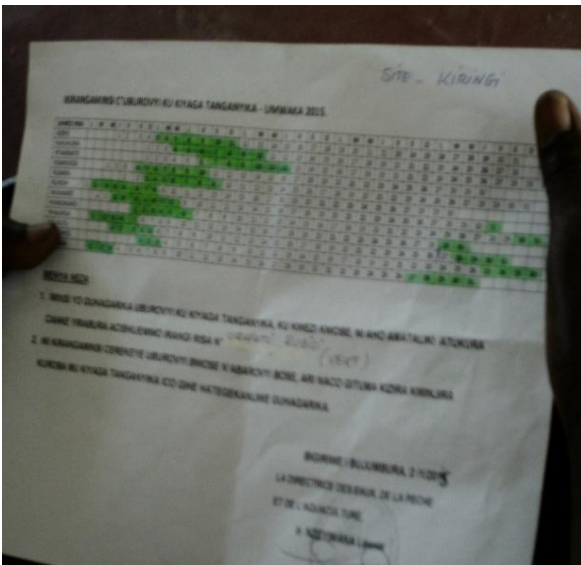


Photo : Calendrier de pêche 2017



Photo : Validation du calendrier des pêches 2017 par les représentants des comités des pêcheurs

2.1.4. La lutte contre le banditisme sur le lac Tanganyika

Durant l'année 2017, 6 cas de vols ont été perpétrés sur le lac Tanganyika en rencontre des matériels et équipements de pêche dans les localités de Rumonge, Karonda, Kagongo, Nyagatanga, kajaga, Gitaza, Mvugo, Kizuka et Magara. Au total 22 moteurs Hors-bords, batteries, filets, carburant, lampes ont été volés.

Des réunions de sensibilisation en la matière ont été organisées par l'Administration en collaboration avec la fédération des pêcheurs, et plusieurs stratégies ont été arrêtées. C'est à cet effet qu'il a été organisé les rafles de lutte contre les sites clandestins le long du lac Tanganyika et le long des lacs du Nord.



Photo : Destruction des bateaux éparpillés dans les sites clandestins le long du lac Tanganyika

Il est à signaler que durant cette année il ya eu **23 pertes des vies humaines** par noyades causées par les vents violents dues au changement climatique. Toutefois **4 de ces pertes des vies ce sont des pêcheurs burundais qui ont été tués par les pêcheurs congolais utilisateurs des filets de pêche prohibees.**



Photo : Un rescapce du meurtre perpétré par des voleurs armées congolais en l'encontre des pêcheurs burundais dans les eaux de pêche de Kizuka en date du 12/11/2017

2.1.5. Rentabilisation des infrastructures mises à la disposition des pêcheurs

Des différentes infrastructures ont été mises à la disposition des pêcheurs notamment les claies de séchage, les fours améliorés, les débarcadères sont bien entretenues par les comités des pêcheurs de la place, sous la supervision de la fédération des pêcheurs



Photo : Les claies de séchage bien entretenues au port de pêche de Kabonga



Photo: Débarcadères mis à la disposition des pêcheurs a Rutumo

Toutefois, il a été mis à la disposition des comités des pêcheurs des embarcations de surveillance de pêche sont encore en bonne états et sont bien entretenues par les comités des pêcheurs, sous la supervision de la fédération des pêcheurs.



Photo: Moteurs-Hors-bord et Groupe électrogènes bien entretenues

Notons que sous le plaidoyer de la fédération des pêcheurs, un centre de traitement des produits de la pêche est en train d'être aménagé au débarcadère de Rutumo avec l'appui financier du SPARK.

Toutefois le centre n'est pas connecté aux réseaux de raccordement en eau et électricité mais les démarches sont en cours. Signalons qu'un contrat d'aménagement de ce centre a été signé entre le SPARK- la DEPA et la fédération des pêcheurs FPFPB.



Photo : Centre sous régional de traitement des produits de la pêche au débarcadère de Rutumo

2.1.6. Rentabilisation du centre pilote de Mvugo

Dans le but de pérenniser les acquis du projet, le centre de pêche pilote de Mvugo qui était en ruine a été réhabilité par la Fédération.



Photo : Erosion tout près du centre pilote de Mvugo

Photo : Réhabilitation des rives du centre de Mvugo

2.1.7. Rentabilisation des étangs piscicoles de Mubone

Afin de réduire l'effort de pêche sur le lac Tanganyika des activités alternatives à la pêche ont été mis en place par la DEPA en collaboration avec la fédération des pêcheurs. A cette fin, les étangs piscicoles de Mubone ont été mis à la fédération des pêcheurs pour la gestion et la rentabilisation.



Photo : Etat des lieux des étangs piscicoles de Mubone avant sa réhabilitation

Il est à noter qu'après la réhabilitation qui a coûté à la fédération des pêcheurs plus de 15 403 000 Fbu ces étangs sont en bon état et ils sont fonctionnels pour la disponibilité sur le marché national des poissons et alevins de bonne qualité à un prix accessible à la population.



Photo : Etat actuel des étangs piscicoles de Mubone (Les alevins dans les Happas)

Il est à signaler qu'il existe une convention de partenariat entre la DEPA et la FFPFB. En témoigne une bonne collaboration débouchant sur la diversification des activités alternatives à la pêche. Les experts de la DEPA assurent l'encadrement et le suivi tandis que la FFPFB fournit les moyens financiers. Raison pour laquelle la

fédération a mis a la disposition de la DEPA 10 000 alevins pour l'empoissonnement des étangs de Rukeco et ISABU ; ainsi que 5000 alevins sont aujourd'hui dans les HAPPAS destinés a l'empoissonnement de Rukeco

2.1.8. Cogestion dans le secteur de la pêche

Dans le secteur de la pêche toutes les parties prenantes travaillent en synergie.



Photo : Gouverneur de la Province de Rumonge dans la réunion de vulgarisation de la nouvelle loi régissant la pêche et l'aquaculture au Burundi



Photo : les forces de l'ordre en collaboration avec les membres des comites dans la lutte contre les engins illégaux de pêche

2.2. Hygiène et protection de l'environnement des lacs

Dans le souci de préserver l'environnement du lac Tanganyika et sa biodiversité des travaux communautaires d'arrachage manuel ont été organisées par la fédération en collaboration l'administration dans le but de lutter contre les espèces envahissantes au port de pêche (jacinthes d'eau).



Photo : les travaux de la lutte contre la jacinthe d'eau aux ports de pêche

Il est à noter qu'une association des femmes chargées de l'hygiène sur les sites de débarquement du poisson en commune de Rumonge a été mise en place.



Photo: Association des femmes en charge de l'hygiène au port de pêche de Rumonge

Signalons également que plus de 20.000 arbres ont été plantés le long du lac Tanganyika par les comités des pêcheurs.

2.3. Santé sexuelle et la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de pêche

Dans le volet de la promotion de la santé de la reproduction des pêcheurs, et la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de pêche. Suite à ce poste de soins de santé de proximité des progrès significatifs ont été réalisés.

Il est à noter que les séances de sensibilisations délocalisées sur d'autres ports de pêche ont été menées par les techniciens du poste de soins en collaboration avec la fédération des pêcheurs.



Photo: Séances de sensibilisation délocalisées au port de pêche de Magara



Photo: Séances de sensibilisation et le dépistage volontaire au port de pêche de Rumonge



Photo: Atelier de sensibilisation sur la lutte contre les violences basées sur le genre en milieu de pêche

2.4. Résolution pacifique des conflits

Dans les objectifs que la fédération des pêcheurs s'est assignés il y a la résolution pacifique des conflits. Ce dernier est très important au sein de la communauté des pêcheurs. Il existe des sous-commissions chargées de la résolution pacifique des conflits au sein de la filière pêche. Plus de 87% des cas ont été pacifiquement résolus. Il était prévu que la fédération tienne cinq réunions ordinaires, ces réunions ont été toutes tenues en sessions ordinaires. Une session a été aussi organisée pour traiter des dossiers d'urgence comme celui d'ABAPISHI. Sachant que le président de la fédération des pêcheurs est membre du Comité National de Dialogue Social (CNDS).



Photo : Résolution pacifique des conflits au port de pêche de Kanyosha



Le président de la Fédération en train de former les membres des comites des notion de la résolution pacifique des conflits.

2.5.1. Vulgarisation de la nouvelle loi régissant la pêche et l'aquaculture au Burundi

Plusieurs séances de vulgarisation de la nouvelle loi du 30/11/2016 régissant la Pêche et l'aquaculture au Burundi ont été organisées par la fédération des pêcheurs en collaboration avec la DEPA en faveur des représentants des comites des pêcheurs.

Toutefois le chemin a parcourir reste très long car il s'avère impératif que tous les pêcheurs que ce soit ceux du lac Tanganyika et des lacs du Nord y compris l'administration locale doivent être sensibilisés.



Photo : Atelier de sensibilisation des pêcheurs sur la nouvelle loi régissant la pêche au Burundi

2.5.2. Sensibilisation sur l'épargne et crédit

La fédération des pêcheurs en collaboration avec le Micro finance ISHAKA ont procédé à la sensibilisation des pêcheurs de la plage de Rumonge sur l'épargne et crédit.



Photo : Réunion de sensibilisation des pêcheurs sur l'épargne et crédit

2.5.3. Formation sur l'organisation et fonctionnement des groupements d'épargne et crédit mutuelle

L'ONG SPARK en collaboration avec la fédération des pêcheurs ont pu organiser et former les femmes mareyeuses en associations et groupements sur l'épargne et crédit de temps plus que les membres de ces groupements font parties des communautés des pêcheurs



Photo : Femmes mareyeuses Abaremesha kiyago Photo du groupe

2.5.4. Ateliers de formation sur le plaidoyer et le marketing

La fédération des pêcheurs a bénéficié et a participé dans les ateliers de formation sur le plaidoyer, le lobbying et marketing organisée par la banque mondiale dans son projet locale de création d'emplois

2.5.5. Plaidoyer sur la licence de pêche

La fédération des pêcheurs a joué un rôle important de modération entre les pêcheurs et le Gouvernement en matière des licences de pêche. Dans le but de contribuer dans la caisse du trésor publique, trois réunions sur la réflexion du paiement des licences de pêche ont été organisées dans les trois strates le long du lac

Tanganyika ainsi que dans les provinces de Kirundo et Muyinga. Issues de ces réunions une proposition des tarifs des redevances a été convenus.

No	TYPE DE PECHE	REDEVANCE
1	Pêche industrielle	2 000 000Fbu
2	Pêche appollo	3 00 000Fbu
3	Cataman motorisé	250 000Fbu
4	Catamaran non motorisé	150 000Fbu
5	Pêche coutumière	50 000Fbu
6	Pêche poissons aquarium	1000US\$

Tableau : les licences pour chaque type de pêche



Photo : Réunion d'échange et de réflexion sur les frais des licences de pêche

2.5.6. Réflexion sur l'amélioration des conditions de travail et des vies des pêcheurs et le développement de la filière pêche au Burundi,

En date du 02-08/12/2017 la Fédération des pêcheurs et Fournisseurs du Poisson au Burundi avec l'Appui du SPARK a organisé 5 ateliers pilotes sur les enjeux de l'amélioration des conditions de travail et des vies des pêcheurs et le développement de la filière pêche au Burundi. Les ateliers ont connu une forte participation de 1600 personnes dont un représentant du Gouverneur de la province de Rumonge, des représentants de l'administration locale et des forces de l'ordre.



Photo : Atelier de réflexion sur l'amélioration des conditions de travail et des vies des pêcheurs et le développement de la filière pêche au Burundi, organisé par le SPARK en collaboration avec la fédération

2.5.7. Inauguration du bureau du comité de pêche de Nyagatanga

En date du 23/12/2017 il ya eu inauguration du bureau du comité de pêche de la plage Nyagatanga par Monsieur le Directeur de la DEPA



Photo : Inauguration du bureau comité de pêche de la plage Nyagatanga

2.5.8. La mise en place des comités des pêcheurs dans lacs du Nord

En date du 15 Novembre 2017 la DEPA en collaboration avec la fédération des pêcheurs et l'administration locale ont procédé à la mise en place des comites de pêche dans les lacs du Nord.



Photo : La mise en place des comités des pêcheurs dans les lacs du Nord

2.5.9. Assemblée générale de la Fédération des pêcheurs FFPFB

En date du 19/01/2018 au siège de la fédération des pêcheurs et fournisseurs du poisson au Burundi (FPFPB) s'est tenue une réunion de l'Assemblée générale et les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Validation des amendements des statuts de la Fédération des pêcheurs et de son règlement d'ordre intérieur afin de se conformer à la nouvelle loi régissant les associations sans but lucratifs au Burundi.
2. Présentation des activités réalisées durant l'année 2017
3. Les divers

Étaient présents à la réunion :

- Les membres de la fédération des pêcheurs FFPFB
- Monsieur le Gouverneur de la province de Rumonge
- Monsieur le Directeur des Eaux, de la pêche et de l'Aquaculture
- Monsieur l'Administrateur de la commune de Rumonge



Photo: Les participants à la réunion de l'Assemblée générale de la fédération des pêcheurs FFPFB

L'assemblée générale a procédé à l'approbation et validation des amendements des statuts et règlement d'ordre intérieur de la fédération des pêcheurs afin de se conformer à la nouvelle loi No 01/02 du 17/01/2017 portant cadre organique des Association Sans But Lucratif au Burundi.

En ce qui concerne le deuxième point, les membres de la fédération ont constaté que les réalisations ont été satisfaites mais ils ont déploré les vols des engins de pêche sur le lac Tanganyika ainsi que les pertes des vies humaines dues au changement climatique et le manque de moyen afin d'assurer la surveillance sur le lac.

Dans les divers l'assemblée générale ont approuvé la mise en place d'une caisse de sociale d'entraide mutuelle à partir du mois de février 2018 ;

Les membres de la fédération des pêcheurs se sont convenus de doubler l'effort dans la surveillance des pêches pour lutter contre la pêche illicite et les engins illégaux de pêche dans le but d'augmenter la production selon la politique du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage ayant la pêche dans ses attributions.

La réunion qui avait débutée à 9h00 a pris fin à 14h30 par le partage d'un verre pour la célébration du nouvel an 2018.

III. CONTRAINTES

1. La méconnaissance de la loi sur la pêche et aquaculture
2. Manque des connaissances et techniques relatives à des bonnes pratiques d'hygiène
3. Manque des infrastructures appropriées pour la transformation et la conservation du poisson
4. Manque de fonds de garantie pour accéder au crédit
5. Manque d'activités alternatives à la pêche
6. Le non respect des zones tampons et des frayères
7. Manque des normes
8. Ports de pêche non aménagés et délimités
9. Le banditisme accru des engins et équipements de pêche sur le lac Tanganyika

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR ET INTERVENTIONS PROPOSEES

- Vulgariser la loi sur la pêche et l'aquaculture au sein des communautés des pêcheurs
- Sensibiliser les pêcheurs sur les bonnes pratiques d'hygiène
- Mise en place des infrastructures sur les ports de pêche
- Plaidier pour la mise en place d'un fonds de garantie
- Plaidoyer pour le bornage et la délimitation des sites de débarquement tout le long du lac Tanganyika
- Promouvoir les activités alternatives à la pêche telles la pisciculture intégrée.
- Plaidoyer pour la promotion de la mutualité des pêcheurs
- Renforcer les mesures de la cogestion des ressources halieutiques
- Promotion du genre et l'encadrement des jeunes en milieu de pêche.